



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rosaria Sarine VELLA, Vice-Présidente.

Présents : Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Martine RAFFORT, Claude CHALVIN, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Maurice BERNARD.

Pouvoirs: Guy GENET, Président à Rosaria Sarine VELLA, Vice-Présidente, Christian GUÉNÉ à Christian RIZZARDI.

Absente excusée : Claire DOMELAND

Absente Séverine GALBRUN

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX – Adjointe de direction du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 19 avril 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procurations :	02
Votants :	11

Votes exprimés

Votes pour : 11
Votes contre : /
Abstention : /

2023_15_DEL

Objet : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023 - EHPAD de VIF

Vu le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services médico-sociaux définissant un nouveau cadre budgétaire pour les établissements et services médico-sociaux avec l'instauration de l'ERRD et de l'EPRD.

Pour l'exercice 2023, l'EPRD de l'EHPAD de VIF est arrêté comme suit :

- Compte de Résultat Prévisionnel

Total des charges	2 462 282,00 €
Total des produits	2 266 180,52 €

-Tableau de passage des résultats à la CAF (Capacité d'Autofinancement)

Résultat comptable prévisionnel déficit	- 196 101,48 €
Dotations aux amortissements	+ 30 000.00 €
Total 1	- 166 101,48 €
Quotes-parts des subventions	- 440.00 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	- 166 541,48 €

-Tableau de Financement Prévisionnel

Capacité d'autofinancement	- 166 541,48 €
Augmentation des capitaux propres	+ 3 500.00 €
Augmentation des dettes financières	10 000,00 €
Total des ressources	- 153 041,48€
Remboursement des dettes	15 000.00 €
Immobilisations corporelles	40 000.00 €
Total des emplois	55 000.00 €
Prélèvement au Fonds De Roulement	- 208 041,48 €

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER**, l'EPRD de l'EHPAD de VIF dressé pour l'exercice 2023 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice – Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Vella

Rosaria Sarine VELLA



Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.